



# PRÉFET DE L'ARIÈGE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

PRÉFECTURE  
Direction de la citoyenneté et de la légalité

Bureau élections et réglementation

Affaire suivie par Guillaume DEGEILH

Tél : 05 61 02 10 39

Courriel : [pref-elections@ariefge.gouv.fr](mailto:pref-elections@ariefge.gouv.fr)

Foix, le 04 NOV. 2022

La Préfète de l'Ariège  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite,

**Vu** le code de commerce et notamment l'article R.723-6 ;

**Vu** la déclaration de candidatures à l'élection de six juges au tribunal de commerce de Foix du 28 octobre 2022 enregistrée à la préfecture de l'Ariège ;

**Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Ariège :

## ARRÊTE

### Article 1

La liste des candidats à l'élection de six juges au tribunal de commerce de Foix, le 24 novembre 2022, dont la déclaration de candidature a été enregistrée, est arrêtée ainsi qu'il suit :

Nom / prénoms du candidat	Nom de la liste	Durée du mandat
LOUSTEAU Gérard	« l'Entreprise d'Abord »	4 ans
DUVAL Bruno	« l'Entreprise d'Abord »	4 ans
ALMUDEVER Patrick	« l'Entreprise d'Abord »	4 ans
BEGOUËN Marie-Brune	« l'Entreprise d'Abord »	4 ans
BUDON Moise	« l'Entreprise d'Abord »	4 ans
RUMEAU Eric	« l'Entreprise d'Abord »	2 ans

### Article 2

Le secrétaire général de la préfecture de l'Ariège, le président du tribunal de commerce et la présidente de la commission d'organisation des élections sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour la préfète et par délégation,  
Le secrétaire général,

Dominique FOSSAT